



CONTRAT PAIN ENTRE



Adhérent AMAP La Pradieuse

Prénom Nom

Téléphone

Mail

Adresse

Ci- après dénommé « l'Adhérent »

Et la Boulangerie Farine

SARL En Tablier,

37 rue de Stalingrad, Le Pré Saint Gervais

Représentée par Sophie Viot Coster

sophie@farine-lepresaintgervais.com

Ci-après dénommée « Productrice Partenaire »

Les signataires du contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP disponible auprès de l'association La Pradieuse ou sur le site du réseau AMAP (Île-de-France), à savoir :

a) Engagements de l'adhérent

- À pré-financer sa commande en début de saison
- À accepter les produits livrés : si un adhérent ne souhaite pas consommer certains pains, il peut les laisser sur le lieu de la distribution. Il n'y aura cependant aucun remboursement ni compensation
- À être à jour de sa cotisation de membre de l'association La Pradieuse chargée d'organiser les distributions et d'animer la relation solidaire et de proximité entre les partenaires et les adhérents souscripteurs
- À participer à la réunion de bilan de fin de saison organisée par l'association

b) Engagements de la Productrice Partenaire

- À livrer les produits frais au jour dit sur le lieu selon le calendrier du contrat
 - o Les pains sont au levain (seul le pain de mie contient de la levure fraîche de boulanger). Ils sont pétris et façonnés la veille de la distribution & cuits le matin même chez Farine
 - o Tous les ingrédients sont bruts et bio, aucun additif n'est ajouté
- À pratiquer la transparence sur ses prix qui doivent être en cohérence avec les prix de production
- À aviser La Pradieuse en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison
- Dans le cas où la demande ne peut être satisfaite, à en expliquer les raisons

c) Contrat double : fixe et variable

En signant ce contrat, l'adhérent se voit offrir 2 possibilités :

- Le contrat fixe pour les produits permanents : 1 commande par période
- Le contrat variable pour les produits saisonniers : l'offre pourra être mise à jour chaque semaine, et la commande passée au plus tard le lundi soir pour la livraison du samedi suivant. A chaque mise à jour de l'offre du contrat variable, un mail sera transmis aux adhérents via CAMAP.

d) Modalités de passage des commandes

Les commandes de l'adhérent seront passées via son compte CAMAP.

Pour être définitives, les commandes doivent être réglées à l'avance par virement sur le compte de la société du Producteur Partenaire :

IBAN : FR76 1820 6000 5265 0953 1067 723 / AGRIFRPP882

Chaque virement comporte la mention : Nom de l'adhérent / contrat fixe ou variable / période de référence : saison ou semaine

e) Période du contrat

Contrat variable : toutes les samedi du 1^{er} janvier au 5 juillet 2025

Contrat fixe hebdo : toutes les samedi du 1^{er} janvier au 5 juillet 2025

Contrat fixe semaines paires : semaines 2 à 26 en 2025

Contrat fixe semaines impaires : semaines 1 à 27 en 2025



CONTRAT PAIN ENTRE

37 RUE DE STALINRAD
FARINE
LE PRÉ SAINT-GERVAIS

Prix proposés au 01/01/2025

Complet 100% levain - moulé (500kg) 1 pièce	4,19 €
Méteil 100% levain - moulé (500g) 1 pièce	3,71 €
Pain de choc 100% levain - petit pain de campagne avec palets de chocolat et noisettes torréfiées (90g) 1 pièce	1,17 €
Pain de mie (contient de la levure) - moulé (550g) 1 pièce	6,44 €
Petit épeautre 100% levain - moulé (500g) 1 pièce	6,86 €
Riz sarrasin graines (sans gluten) - moulé (850g) 1 pièce	10,10 €
BRIOCHE NATURE - boule de 90gr 1 pièce	1,35 €
BRIOCHE PEPITES DE CHOCOLAT - boule de 90gr 1 pièce	1,89 €
Campagne Fruits secs 100% levain - demi miche (500g) 1 pièce	7,20 €
Campagne Fruits secs 100% levain - miche (1kg) 1 pièce	14,40 €
Campagne graines 100% levain - demi miche (500g) 1 pièce	4,64 €
Campagne graines 100% levain - miche (1kg) 1 pièce	9,27 €
Campagne nature 100% levain - demi miche (500g) 1 pièce	3,71 €
Campagne nature 100% levain - miche (1kg) 1 pièce	7,43 €